PARIS OUEST
LA DÉFENSE

Affiché le 20/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Délibération n°26 - 125/2024

Objet : Courbevoie - Bilan de la mise à disposition et approbation du projet de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme

---

Présents :

ADAM Raphaël, AMSELLEM Anne-Marie, AZZOUZ Imed, BEAUVAL Sébastien, BECART Jeanne, BERDOATI Eric, BERTHET Olivier, BERTRAND Mireille, BODIN Béatrice, BOUDY Guillaume, BOURDET-MATHIS Laurence, BOUTEILLE Monique, BUONO Giovanni, CECCALDI-RAYNAUD Joëlle, CESARI Éric, CHAOUI-EL OUASDI Fatima, COHEN-SOLAL Sandrine, COVILLE Isabelle, D'ALIGNY Sybille, DE LARMINAT Ségolène, DESCHIENS Sophie, D'ESTAINTOT Philippe, DJEBBARI Charazed, D'ORSAY Emmanuelle, DRANSART Jean-François, DUMONT Jean-Philippe, FRANCHI Vincent, GAHNASSIA Bernard, GAILLABAUD Geneviève, GARRETA Vincent, GELLÉ Ariane, GIMONET Patrick, GOMEZ Pierre, GUERRA Bruno, HAMZA Henda, HAUTBOURG Christophe, HMANI Hassan, JATHIÈRES Jean-Luc, KASHEMA Rachel Feza, KELLER DE SCHLEITHEIM Franck, KOSSOWSKI Jacques, LAÏDI Amirouche, LAUNAY Philippe, LE CLEC'H François, LE FLOC'H Marie-Claude, LIMOGE Marie-Pierre, MARTIN Alexis, MOREAU-LUCHAIRE Pascal, NGIMBOUS BATJÔM Thérèse, PINAULDT Brigitte, POIZAT Vincent, POTTIER-DUMAS Agnès, RAIMBAULT Monique, REBER Elodie, RIBAULT Christophe, SAIDJ Samia, SGARD Frédéric, SOARES Stéphanie, STUDNIA Sidney, THIERRY Carole, VOLE Frederic

Pouvoirs :

BOUDJEMAÏ Zahra a donné pouvoir à HMANI Hassan
BULTEAU Fabrice a donné pouvoir à REBER Elodie
CHEYMOL Rémi a donné pouvoir à GELLÉ Ariane
CORDON Valérie a donné pouvoir à SGARD Frédéric
COULTER Perrine a donné pouvoir à MARTIN Alexis
DU SARTEL Capucine a donné pouvoir à DE LARMINAT Ségolène
FLAVIEN Cédric a donné pouvoir à BEAUVAL Sébastien
FLORENNES Isabelle a donné pouvoir à VOLE Frederic
GABRIEL Denis a donné pouvoir à HAMZA Henda
HUMRUZIAN Pascal a donné pouvoir à D'ALIGNY Sybille
JACQUELINE Véronique a donné pouvoir à BECART Jeanne
JARRY Patrick a donné pouvoir à ADAM Raphaël
JUVIN Philippe a donné pouvoir à RAIMBAULT Monique
MADRID Raymonde a donné pouvoir à AMSELLEM Anne-Marie
OLLIER Patrick a donné pouvoir à BOUTEILLE Monique
RICHARD Muriel a donné pouvoir à BOUDY Guillaume
TAQUILLAIN Aurélie a donné pouvoir à STUDNIA Sidney
WEÏSS David-Xavier a donné pouvoir à COVILLE Isabelle

Absent(s) excusé(s) :

CHAMPENOIS Lucie, COLLET Frédérique, FROMANTIN Jean-Christophe, GUILLEMAUD Alexandre, IACOVELLI Xavier, JEANMAIRE François, KARKULOWSKI Jérôme, KASMI Samia, MAURIN FOURNIER Florence, MESSATFA Liès, TAYEB Rachid

Accusé de réception en préfecture
092-200057982-20241220-DEL125_2024-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Courbevoie, approuvé par délibération du conseil municipal le 27 septembre 2010, a été révisé par délibération du conseil de territoire de l'établissement public territorial (EPT) Paris Ouest La Défense en date du 29 septembre 2020. Depuis, le PLU a été mis en compatibilité avec le décret n°2022_457 du 30 mars 2022 relatif à la DUP modificative ligne 15 Ouest et a fait l'objet d'une mise à jour de certaines de ses annexes par arrêté du président de l'EPT Paris Ouest La Défense en date du 29 novembre 2022.

Affiché le 20/12/2024

L'établissement public territorial Paris Ouest La Défense souhaite faire évoluer le PLU de la commune de Courbevoie afin de ne pas instaurer de règle concernant la hauteur des installations et ouvrages nécessaires à rendre accessibles les espaces publics et les équipements d'intérêt collectif et services publics.

La procédure de modification simplifiée a été prescrite par arrêté n°10/2024 du président de l'EPT Paris Ouest La Défense en date du 29 mars 2024.

Le dossier a été soumis à l'avis de la MRAe d'Ile-de-France qui a, par un avis conforme, confirmé l'absence de nécessité de soumettre le dossier de modification simplifiée à évaluation environnementale en date du 11 septembre 2024.

Le conseil de territoire a donc délibéré en date du 23 septembre 2024 pour approuver l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale et pour définir les modalités de la mise à disposition du dossier au public.

En application des dispositions du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de Courbevoie a été notifié aux personnes publiques associées avant le début de la mise à disposition du dossier au public.

Le projet de modification simplifiée n°1 a été mis à la disposition du public pendant 33 jours, du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024 inclus.

Un exemplaire papier du dossier était consultable à l'hôtel de ville de Courbevoie (92400) – Hall Principal – 2 place de l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture de la mairie. Le dossier de modification simplifiée était également consultable sur un registre numérique dédié. Les observations ont pu être transmises sur le registre papier disponible en mairie, sur le registre numérique dédiée, via une adresse électronique dédiée ou par courrier, à l'attention de madame le président de l'EPT Paris Ouest La Défense.

Les modalités définies ci-dessus ont été portées à la connaissance du public 8 jours avant la mise à disposition et pendant toute la durée de la mise à disposition par le biais des mesures de publicité suivantes :

• Affichage dans le journal Le Parisien, le 27 septembre 2024,

• Insertion sur les sites internet de la commune de Courbevoie et de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense, les 25 septembre et 27 septembre 2024,

• Affichage à l'hôtel de ville de Courbevoie (92400) – hall principal – 2 place de l'hôtel de ville et sur les panneaux administratifs de la ville.

Sept observations ont été déposées via le registre dématérialisé, l'adresse électronique dédiée, par courrier et sur le registre papier disponible en mairie. Aucune de ces observations ne concernaient l'objet de la modification simplifiée.

Le conseil municipal de Courbevoie a émis un avis favorable par délibération du 07 octobre 2024. L'établissement public local Paris La Défense a émis un avis favorable en date du 05 novembre 2024 et SNCF a émis un avis sans observation en date du 13 novembre 2024.

En conclusion, les observations émises par le public et les avis des personnes publiques associées ne remettent pas en cause le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Courbevoie.

Il est donc proposé au conseil de territoire de tirer le bilan de la mise à disposition tel qu'annexé et d'approuver le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Courbevoie.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5219-5,

Vu le plan local d'urbanisme révisé de la ville de Courbevoie, approuvé par délibération du conseil de territoire en date du 29 septembre 2020, mis en compatibilité au décret n°2022_457 du 30 mars 2022 relatif à la DUP modificative ligne 15 Ouest et mis à jour en date du 29 novembre 2022,

Vu l'arrêté n°10/2024 du président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense en date du 29 mars 2024 prescrivant une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la ville de Courbevoie et l'exposé de ses motifs,

Vu la délibération n°94/2024 en date du 23 septembre 2024 du conseil de territoire approuvant l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour le projet de modification simplifiée n°1,

Vu la délibération n°95/2024 en date du 23 septembre 2024 du conseil de territoire fixant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1,

Arrêté réglementaire transmis en préfecture
092-200057982-20241220-DEL125_2024-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Vu l'avis favorable du conseil municipal de Courbevoie en date du 07 octobre 2024,

Vu l'avis favorable de l'établissement public local Paris La Défense en date du 05 novembre 2024,

Vu l'avis sans observation de SNCF en date du 13 novembre 2024,

Affiché le 20/12/2024

Vu le bilan de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de Courbevoie, présenté par madame Monique Raimbault, sous délégation du président, devant le conseil de territoire tel qu'annexé à la présente délibération

Vu le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de Courbevoie, annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

APPROUVE le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Courbevoie.

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité obligatoires en application des articles R. 153- 20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme.

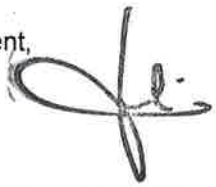
DIT que la présente délibération, en application de l'article L. 153-48 du code de l'urbanisme, sera exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État.

DIT que le dossier de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme de la ville de Courbevoie, une fois approuvé, sera tenu à la disposition du public en mairie de Courbevoie, ainsi que sur le site internet de la commune.

DIT que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du territoire Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

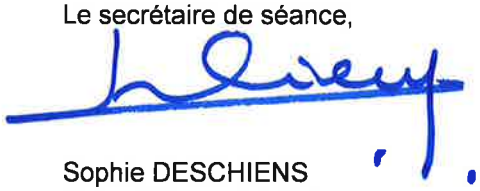
Délibération adoptée par
Vote(s) pour : 79
Vote(s) contre : 00
Abstention(s) : 00
N'ayant pas pris part au vote : 00

Le Président,



Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Maire de Puteaux

Le secrétaire de séance,



Sophie DESCHIENS
Conseillère de territoire
Ville de Levallois-Perret

Accusé de réception en préfecture
092-200057982-20241220-DEL125_2024-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024